La CAPA Liste d'aptitude à l'accès au corps des agrégés a eu lieu le 16 avril 2020 en visioconférence.

Les 69 candidats en EPS

Cette année, 69 dossiers de candidatures ont été enregistrés par le Rectorat en EPS, 26 femmes (38%) 43 hommes (62%) une quantité en forte baisse. Sur les 86 candidats de l'an dernier, 51 soit 59% ont renouvelé leur demande cette année, 18 ont fait une 1ère demande. Une désaffection qui s'explique par le peu de perspectives qu'offre cette voie de promotion et la montée en puissance de la classe exceptionnelle et son échelon spécial pour les PEPS. Rappel : la CAPA établit une liste classée de propositions par discipline qui est transmise à la CAP Nationale (qui se tient du 30 juin au 02 juillet 2020), qui elle décide des promotions, en ne respectant pas forcément l'ordre proposé par la CAPA, mais qui ne peut travailler que sur les dossiers transmis. Comme l'an dernier, l'académie transmettra pour l'EPS une liste de 4 dossiers.

Déroulement de la CAPA :

Sur la liste de l'an dernier, une candidate et un candidat ont été promus. Il y avait donc 2 possibilités d'entrée sur la liste, les deux restants selon l'effet mémoire. Dans les docs préparatoires en EPS on avait une liste de 5 avec 4 hommes (dont 1 sup) et une femme. J'ai fait remarquer que cette proportion n'était pas acceptable. Cependant la seule autre femme avec 2 avis TF, condition absolue chez nous, est née en 1971 et n'a donc aucune chance avant longtemps en CAPN. Après discussion le SNEP a obtenu une liste de 4, ce qui est bien suffisant, avec une proportion 3 hommes/1 femme plus proche de la réalité du corps des PEPS. Au regard de leurs âges respectifs, il a été décidé de l'inversion des deux premiers. Cela s'explique car le risque que le premier initial opte pour l'échelon spécial est très élevé d'autant qu'il est dans l'enseignement supérieur et que l'amélioration d'ORS ne le concerne donc pas, et que le second de 1962 n'est pas jeune mais dans le second degré il peut espérer profiter pleinement de la promotion.

Comme chaque année, les élus FSU, tout en rappelant leur attachement au principe de la promotion par concours, ont renouvelé l'expression de leur mandat d'augmenter le nombre de poste au concours et de passer le contingent de 1/7e à 1/5e pour offrir davantage de possibilités de promotion. Ils renouvèlent également leur demande d'établissement d'un barème clair et équitable. Aussi, même si la porte est étroite, le SNEP encourage les collègues à maintenir leurs candidatures pour témoigner de l'importance de la demande et du nombre de dossiers de valeur.

Cependant, la mise en place de la classe exceptionnelle offre désormais une autre voie de promotion de fin de carrière. Il n'y a pas assez de promotions possibles là non plus mais bien davantage qu'à la liste d'aptitude, notamment pour les collègues pouvant postuler au titre du vivier 1. Selon les cas, cette perspective pourrait s'avérer aussi voire plus intéressante que l'accès au corps des agrégés du fait du délai avant d'accéder à la hors classe de ce nouveau corps et de la proximité du départ à la retraite de la plupart des promus. Ultérieurement, en cas de double possibilité de promotion, il faudra examiner soigneusement chaque cas.

Jeff BARRAS et Agnès NÉLIAS Élus SNEP à la CAPA des agrégés.

En EPS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total candidats	**55**	**71**	**77**	**67**	**75**	**72**	**86**	**86**	**69**
F Candidates	26	27	34	29	33	29	39	38	26
H Candidats	29	44	43	38	42	43	47	48	43
Cand. Supérieur	16	19	15	14	17	20	16	15	13
Cand. Second degré	39	52	62	53	58	52	70	71	56
Total proposés	4	4	5	5	5	5	4	4	4
F Proposées	2	0	2	2	2	2	3	1	1
H Proposés	2	4	3	3	3	3	1	3	3
F Promues	**1**	**0**	**0**	**0**	**1**	**0**	**1**	**1**	**0**
H Promus	**1**	**0**	**0**	**1**	**0**	**0**	**0**	**1**	**0**